

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06.04.2017

Étaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Mesdames Béatrice COLLOUD, Fabienne CHEVALLIER-COPPEL, Agnès LAPHIN, Christine PEILLEX, Messieurs David DE VITO et Fabrice DECARROUX, excusés.

Madame Isabelle ROGUET a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le PV du Conseil Municipal du 27/03/2017.
- **Retire** à l'ordre du jour le point suivant « dénonciation de la convention commune / SRB pour l'instruction de l'urbanisme », dans l'attente des directives de la Communauté de Communes Arve et Salève.
- **Vote** à l'unanimité le budget primitif 2017 de la commune arrêté comme suit :
Dépenses et recettes de fonctionnement 3 063 446,81 €
Dépenses et recettes d'investissement 3 166 139,73 €
- **Vote** le taux des taxes directes locales pour 2017, à savoir :
 - Taxe d'habitation 12,16 %
 - Taxe foncière (bâti) 12,57 %
 - Taxe foncière (non bâti) 50,39 %

Et rappelle le taux de l'année 2016 :

- Taxe d'habitation 11,06 %
- Taxe foncière (bâti) 11,43 %
- Taxe foncière (non bâti) 45,83 %

Information sur l'augmentation des taux :

Le SIGCSPRA (Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne) a été dissous et cette compétence a été reprise par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Le SIGCSPRA était financé directement par l'impôt des particuliers (colonne « syndicat de communes » des feuilles d'impôts pour les taxes foncières et d'habitation). Le SDIS sera désormais financé directement par les communes.

De ce fait, en 2017, la colonne « syndicat de communes » disparaîtra des avis d'imposition des habitants et le taux de financement du SDIS sera intégré au taux communal pour les taxes foncières et d'habitation.

Il n'y aura donc pas d'impôt supplémentaire à payer pour les particuliers.

- **Vote** les subventions suivantes :
 - Ecole des Roguet : 780 €.
 - Collège de Reignier : 420 €.
 - Mutame Savoie Mont-Blanc : 234 €.

- Asso. des élèves, anciens élèves, amis de Mélan : 200 €.
- MFR I.M.A.A. Cruseilles : 50 €.

- **Décide** de régulariser la voirie aux lieudits les Pittet, le Four et Cevins. Ces régularisations nécessiteront obligatoirement des déclassements de domaines communaux. Il y aura donc lieu d'organiser une enquête publique. Les dates seront publiées par voie de presse.

- **Fixe** la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 27 avril 2017 à 19h30.